

Handicap : Enedis signe un nouvel accord en faveur de l'emploi et l'inclusion des personnes handicapées

Le 17 avril 2024, Marianne Laigneau, présidente du directoire d'Enedis, et l'ensemble des organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT et FO), ont signé un 5^{ème} accord social pour ancrer l'intégration professionnelle, le maintien dans l'emploi et l'évolution de carrière des personnes en situation de handicap au sein de toute l'entreprise. Il sera appliqué sur une période de quatre ans (2024-2027), contre trois ans auparavant, afin de faciliter la mise en œuvre des différentes mesures.

Ce nouvel Accord Handicap vient **renforcer les ambitions du Projet Industriel et Humain 2020-2025 de l'entreprise**, en cohérence avec **un des objectifs d'Enedis en tant qu'Entreprise à mission : Agir avec respect pour ancrer dans nos métiers la diversité des personnes et des parcours, et préserver la santé et la qualité de vie au travail.**

Marianne Laigneau, Présidente du Directoire d'Enedis, a déclaré : « *Notre Accord Handicap 2024-2027 vise à assurer l'égalité des chances pour les personnes handicapées, en luttant contre toute forme de discrimination à leur embauche et tout au long de leur carrière. Nous voulons être exemplaires en matière de diversité et d'inclusion car ce sont des valeurs fortes de notre entreprise de service public et essentielles pour réussir la nouvelle électrification de la France au service d'une transition écologique juste et inclusive* ».

Le nouvel Accord Handicap 2024-2027 d'Enedis s'inscrit dans la lignée des précédents accords qui ont permis un taux d'emploi direct des travailleurs handicapés au sein d'Enedis de **7,2% en 2023**, supérieur au taux légal de 6%, **et le recrutement de 222 personnes en situation de handicap** sur la période 2021-2023. Au total, **2 100 salariés en situation de handicap** exercent au sein d'Enedis dans des métiers techniques et tertiaires.

Enedis et ses partenaires sociaux poursuivent leur engagement autour de nouvelles ambitions :

- Atteindre un taux d'emploi direct des travailleurs handicapés d'au moins 6,5% (contre 6% sur la période 2021-2023), avec **une ambition de 7% en fin d'accord**
- Recruter au moins **60 travailleurs handicapés par an** (contre 40 sur la période 2021-2023) et **240 sur la durée de l'accord**, avec une ambition de **recruter dans chaque unité de l'entreprise au moins 5% de travailleurs handicapés**
- Accueillir au moins **35 alternants en situation de handicap par an**
- **Promouvoir les formations promotionnelles pour les travailleurs handicapés** : 2 expérimentations seront menées en 2025 pour l'accès au collège Maîtrise et au collège Cadre
- **Le versement d'une indemnité d'emménagement**, soit 2 mois de salaires majorés d'un mois en cas d'aménagement nécessaire du nouveau logement
- **Une aide forfaitaire au logement** versée pendant 5 ans maximum
- **Une prime de perte d'astreinte doublée** pour les salariés ne pouvant plus réaliser d'astreinte suite à la survenance ou l'évolution d'un handicap

- **Un Aménagement de Fin de Carrière (AFC) plus souple**
- **La garantie de l'égalité salariale à situation comparable**

Enedis s'engage par ailleurs à confier au **Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA)** la réalisation de prestations d'au moins **10 millions d'euros par an** sur la durée de l'accord.

29 référents Handicap répartis dans chacune des 25 Directions Régionales d'Enedis seront mobilisés **aux côtés de tous les acteurs de l'entreprise** (RH, managers, partenaires sociaux, etc.) pour déployer ce nouvel Accord Handicap 2024-2027.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur <https://www.enedis.fr/media>

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 40 000 personnes. Au service de 37,5 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Service Presse
34 place des Corolles
92079 Paris La Défense Cedex
+33 (0) 1 47 74 75 98
enedis.fr

Contact presse Enedis :
James Dambrine
James.dambrine@enedis.fr
06 38 16 50 92



@enedis



enedis



enedis.official



enedis.official